

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DES
ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET
L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC



CONSEIL CENTRAL DE QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES (CSN)

OCTOBRE 2000

Le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CCQCA-CSN) remercie la Commission des États généraux sur la langue française au Québec de l'opportunité qui lui est offerte de faire valoir son engagement en faveur du français comme langue officielle du Québec, langue commune de la société, langue du commerce et langue d'intégration des personnes immigrantes dans le respect de leurs cultures qui viennent enrichir la culture québécoise.

Le CCQCA est l'organisation régionale porte-parole de la Confédération des syndicats nationaux, la CSN. Il représente, dans les régions administratives de Québec et de Chaudière-Appalaches, plus de 35 000 membres répartis dans 344 syndicats provenant de l'ensemble des secteurs de l'activité économique régionale.

Les membres des syndicats CSN affiliés au CCQCA sont pour la très grande majorité des francophones qui oeuvrent dans leur emploi en français, c'est-à-dire qu'ils utilisent généralement la langue française au travail.

À l'image de la composition démo-linguistique du territoire qu'il couvre, le CCQCA compte peu de membres anglophones ou de langue d'une communauté issue de l'immigration quoique, avec les arrivées

successives de personnes immigrantes en provenance d'Amérique latine, d'Asie et plus récemment de l'Europe de l'Est, la situation change sans pour autant pouvoir qualifier ce changement de substantiel ou d'important.

La réalité démo-linguistique des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches est fort différente de celle que nous connaissons dans la région métropolitaine qui doit davantage composer avec le fait anglophone. Ici tout se passe en français mais le CCQCA est d'avis que la langue française ne bénéficie pas d'une protection qui garantisse sa pérennité à jamais car plusieurs facteurs concourent à sa fragilisation. Pensons aux développements fulgurants des nouvelles technologies, en particulier celles des communications qui utilisent principalement la langue anglaise, à la mondialisation des marchés qui se traduit par des accords comme l'ALENA et éventuellement l'accord de libre-échange de 34 pays des Amériques (ZLEA) où les francophones constituent moins de 1 % de la population totale. Et enfin, pensons à la dualité linguistique canadienne qui a été exacerbée par un bilinguisme officiel imposé par Ottawa qui a, à notre avis, accéléré l'assimilation des minorités francophones au Canada et par conséquent le français au Québec.

Par contre, l'affirmation de la langue française et d'une culture québécoise doit se faire dans un esprit d'inclusion de toutes les composantes de la population. Pour nous, cela veut clairement dire que le peuple québécois est composé de tous ceux et celles qui vivent au Québec et que l'utilisation de la langue française doit être un facteur d'intégration et non pas d'assimilation ou de division.

Ainsi, même si nous sommes contre le bilinguisme officiel et fonctionnel (travailler en anglais), cela ne signifie pas que nous nous opposons à l'apprentissage de l'anglais à l'école ni à l'apprentissage d'autres langues.

En effet, la connaissance de l'anglais doit être favorisée car cette langue constitue la langue la plus utilisée dans le monde entre les personnes de langues différentes. De plus, dans un contexte d'échanges économiques croissant entre les pays des Amériques, la connaissance d'autres langues, dont l'espagnol, doit être encouragée par le système d'éducation.

À ce chapitre, employer la langue d'un pays qui est autre que l'anglais (ex. Mexique, Chili, Brésil) et avec lequel nous voulons développer des relations économiques, commerciales et culturelles, peut avoir des effets bénéfiques pour une reconnaissance mutuelle de nos langues et cultures

respectives et donc contribuer à diminuer l'hégémonie de la langue anglaise dans le domaine des affaires internationales.

Cependant, le CCQCA préconise les droits linguistiques de la minorité anglophone reconnus dans la Charte de la langue française soit le droit à des écoles pour les enfants des familles anglophones du Québec et ceux des familles anglophones venant du Canada, à des services sociaux et de santé, à la justice et à des services de la fonction publique en anglais ainsi que des médias de communication dans leur langue.

Par ailleurs le CCQCA réitère son adhésion aux grands principes de la Charte de la langue française et est toujours en accord avec l'obligation qui est faite aux enfants des familles immigrantes de fréquenter l'école française. Cet aspect de la Loi 101 a indéniablement contribué à freiner l'anglicisation et a favorisé l'intégration des populations immigrantes à la société québécoise majoritairement francophone.

Si l'école est un facteur majeur d'intégration pour les enfants des familles immigrantes, pour nous, le travail constitue pour les immigrants adultes le principal lieu d'insertion et d'intégration dans la communauté d'accueil. C'est au travail que les premiers contacts se fissent, que les choix au niveau de l'appartenance se dessinent et que l'apprentissage de la

langue revêt un caractère de haute nécessité. Mais, nous nous questionnons sur les raisons pour lesquelles la grande région de Québec et Chaudière-Appalaches ne reçoit pas plus de personnes immigrantes. Est-ce parce que leurs connaissances en français sont insuffisantes pour avoir accès à un minimum de services et n'y aurait-il pas là un lien avec les coupures budgétaires importantes qu'a effectuées le gouvernement dans ces services? Est-ce parce qu'en raison de l'importance de l'espace qu'occupe la langue française et la culture québécoise, d'autres cultures et d'autres langues peuvent difficilement s'intégrer en harmonie ? Ou, est-ce parce que nous ne reconnaissons pas adéquatement les compétences professionnelles et les équivalences scolaires qui font que c'est plus difficile d'avoir un emploi convenable ? Nous croyons que ces facteurs et d'autres peuvent jouer contre la venue de personnes immigrantes ou concourent à leur départ vers d'autres régions du Québec et même du Canada.

Il y a là matière à réflexion pour que l'on puisse, comme société, prendre les décisions et surtout les moyens pour remédier à la situation.

D'autre part, la connaissance du français écrit peut être une source de problème pour l'occupation de plusieurs types d'emplois, non seulement pour les personnes immigrantes mais également pour les personnes québécoises d'origine. Effectivement, avec l'introduction des nouvelles

technologies dans la majeure partie des sphères de la production des biens et services qui modifient de façon notable les procédés de travail, la connaissance du français devient incontournable pour demeurer fonctionnelle. Or, beaucoup de travailleuses et de travailleurs ne maîtrisent pas suffisamment le français pour pouvoir comprendre des directives ou des procéduriers, même peu complexes, sur les nouveaux modes de contrôle ou les nouvelles techniques de travail. Conséquemment, des efforts particuliers devront être consacrés à consolider l'apprentissage du français fonctionnel et cela devrait se faire dans un cadre de formation en emploi dans une optique de formation continue mais, également, il faudrait poursuivre les efforts déjà en cours pour l'enseignement d'un français de qualité au niveau scolaire en y consacrant les ressources nécessaires.

Comme nous le notions précédemment, le travail demeure la voie privilégiée de l'intégration et de l'inclusion sociale pour la majorité de la population et la langue française doit y avoir un rôle prépondérant pour le développement et l'épanouissement des personnes, un puissant outil d'identification qui sait assimiler et convertir les nouveaux langages techniques pour améliorer le savoir-faire.

La langue française au travail ne doit pas être le symbole des emplois de moins bonne qualité et moins rémunérés. Elle doit s'investir et s'affirmer dans tous les champs de compétence tant au niveau économique, social que culturel. Elle doit refléter la capacité de notre société, riche de ses différentes cultures, de faire face aux nouveaux défis que soulève le nouvel ordre mondial qui impose, un peu plus chaque jour, l'américanisation comme seul et unique modèle.

Voilà en substance les commentaires que nous voulions faire valoir à la Commission des États généraux sur la langue française au Québec. La CSN qui est présente sur tout le territoire québécois présentera un mémoire qui touchera plusieurs autres sujets qui nous concernent également mais que nous vivons avec beaucoup moins d'acuité.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir traité exhaustivement de l'ensemble de la situation du français sur le territoire que nous couvrons, mais nous considérons ceux que nous avons abordés comme déterminants pour notre région. Enfin, espérons que notre présentation contribuera à l'élargissement de la réflexion collective sur le devenir de notre langue et de notre culture.